

Entretien des espaces verts – contrat InsectaPro

1 message

Cannes Beach Renaissance <cannesbeach.association@gmail.com>

14 mai 2025 à 15:00

À : Xavier Bruez

Cc : Rémi ALLARD , albertini.christianFranck Lenormand <emmanuel.dasilva.cs@gmail.com>, midani.ghassan giuseppemanganiello "MTEHANI, DUBOIS Sullivan , Annie ROUMEJON

Monsieur Bruez,

Nous avons constaté l'état très négligé des espaces verts autour de la piscine : zones fortement encombrées, déchets divers au pied des plantations, entretien manifestement interrompu.

Ayant été informés que le contrat avec VertEssentiel avait été résilié, nous avons contacté directement M. Dada, le patron de VertEssentiel, qui nous a confirmé avoir lui-même mis fin au contrat par courrier recommandé daté du 30 avril. Il nous a précisé qu'Immo de France avait tardé à retirer ce courrier, mais que la résiliation est désormais effective. Il nous a également indiqué qu'il ne réalise plus aucune prestation depuis cette date. Je vous rappelle que la loi Châtel permet la résiliation d'un contrat avec un préavis d'un mois seulement. Mais étant donné que c'est lui qui a pris l'initiative de la résiliation, il nous a précisé qu'il était tout à fait possible de faire appel dès à présent à une nouvelle société pour l'entretien des espaces verts.

Dès lors, nous comprenons qu'il est désormais possible de faire démarrer un nouveau contrat d'entretien, sans attendre la fin d'un quelconque préavis. Nous avons pris connaissance d'un projet de contrat avec InsectaPro, qui semble pertinent, bien que peu détaillé quant aux zones précises à entretenir, notamment autour de la piscine. Serait-il possible d'y inclure des précisions concernant l'entretien des abords de la piscine, qu'il s'agisse des plantations ou des mauvaises herbes qui envahissent les plages, afin que ces zones soient expressément incluses dans le périmètre du contrat espaces verts ?

Étant donné l'urgence et l'état actuel du site, un rendez-vous a déjà été pris avec InsectaPro pour évaluer les besoins autour de la piscine. Afin d'éviter une prestation ponctuelle facturée hors contrat, serait-il possible de faire démarrer officiellement ce nouveau contrat immédiatement ?

Dans l'attente de votre retour,

Cordialement,

Pour l'Association Cannes Beach Renaissance

CANNES BEACH
RENAISSANCE

Résidence Cannes Beach XC09

11, Avenue Pierre Semard - 06150 CANNES

cannesbeach.association@gmail.com

Tel. 06.03.75.45.40

www.cb-rennaissance.fr

Ce message est exclusivement réservé à ses destinataires et protégé par les règles relatives au secret des correspondances. La diffusion, l'utilisation, la reproduction totale ou partielle, le transfert du message concerné ou des infos qu'il contient, doivent être autorisés par son expéditeur (Loi 91646 du 10 07 1997) Toute infraction est répréhensible.